

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 6

**Date de convocation
15 janvier 2021**

Séance du 23 janvier 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois janvier à 10 H 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGEOU-GRENIER-TRUCHASSOU-
LARANGE-BALDO-THOMAS-BINET-DEPLACEMENT-
DAPREMONT-VANGIERDEGOM-PERARD-DERIS-RICHARD-
DUPONT-AVERLY-VUARNESSE-ULPAT-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. POLLET (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
Mme DEVIE (pouvoir à M. DEMENGEOU)
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)
Mme BOCAHUT (pouvoir à M. ULPAT)
Mme BRUNIN (pouvoir à M. VUARNESSE)
Mme LECAILLE
M. MERCIER

SECRETARE DE SEANCE :

M. DAPREMONT

**OBJET : Dossier DETR – Modification du plan de financement prévisionnel de
l'aménagement du secteur Pertinguette plateau bas**

Exposé : L'aménagement du secteur Pertinguette plateau-bas nécessite de revoir le
plan de financement afin de solliciter l'aide financière d'autres partenaires.

De par ses délégations, Monsieur le Maire va déposer un dossier de demande de
subvention au titre du Plan de Relance sur la totalité de l'opération et de la DETR pour
l'emprise de la partie 2 de la rue Maurice Ravel dont l'intégration à l'opération a été validée
par le Conseil Municipal par délibération du 10 décembre 2020.

Pour se faire, le Conseil Municipal doit valider la modification du plan de financement
prévisionnel de l'opération approuvé préalablement par délibération du 10 décembre 2020.

Vu la délibération n° 89/2020 du 10 décembre 2020 approuvant l'avant-projet définitif et son plan de financement prévisionnel pour l'aménagement du secteur Pertinguette plateau bas,

Considérant que Monsieur le Maire doit déposer des dossiers de demande de subventions pour ce projet,

Considérant que le précédent plan de financement prévisionnel doit être modifié,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Sur avis favorable de la commission des finances,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel actualisé pour les travaux du secteur de la Pertinguette plateau-bas suivant :

DÉPENSES		RECETTES			
Postes de dépense	Montant (HT)	Financier	Dispositif	Part	Montant
Maîtrise d'Œuvre "Tranche 1"	63 343,41 €	Etat	DETR 2020 (Tranche 1)	3%	80 000,00 €
Maîtrise d'Œuvre "Tranche 2"	5 808,78 €	Etat	DETR 2021 (Tranche 2)	3%	80 000,00 €
Total Maîtrise d'Œuvre	69 152,19 €	Etat	Plan de Relance	30%	781 821,92 €
Divers "Tranche 1"	37 816,78 €	Etat	ANRU	2%	43 875,00 €
Divers "Tranche 2"	3 467,91 €	Europe (FEDER)	Axe 5.3	19%	488 005,10 €
Total Divers	41 284,69 €	Région Grand Est	Politique de la Ville - Renouvellement urbain	4%	100 000,00 €
Travaux "Tranche 1"	2 302 992,55 €				
Travaux "Tranche 2"	192 643,64 €				
Total travaux	2 495 636,19 €				
		Total subvention		60%	1 573 702,02 €
		Reste à charge (HT)		40%	1 032 371,05 €
Total (HT)	2 606 073,07 €	FCTVA			513 000,27 €
TVA	521 214,61 €	Autofinancement complémentaire (TVA - FCTVA)			8 214,34 €
TOTAL TTC	3 127 287,68 €		TOTAL TTC		3 127 287,68 €

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Reethel, le 27 JAN. 2021
de la publication, le 27 JAN. 2021
Fait à Reethel, le 27 JAN. 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

